

**Objet : Appel d'offres national N°AO 08/2021 portant sur la sélection d'un prestataire pour le traitement des fonds d'archives de l'Organisation internationale de la Francophonie.**

## **Questions/Réponses N°1**

### **Question N°1 :**

S'agit bel et bien d'un récolement à réaliser ? Nous confirmer les interprétations ci-dessous sur le cahier des charges :

- "Les outils pour la gestion future" = mise à jour du tableau de gestion actuel de l'OIF et éventuellement des fiches pratiques pour vos agents (procédure d'élimination, procédure de recherche, etc.)
- "Le plan de classement" = localisation des fonds et explication du plan de localisation
- "Répertoire" = listing des documents (sous format Excel par exemple)
- "Les documents d'inventaire" = tableau de récolement

### **Réponse N°1**

Il s'agit bien d'un *recollement analytique (RA)* et que vos interprétations sont correctes. Le RA étant défini comme « une prestation intellectuelle qui consiste en une identification des archives, en une analyse archivistique des archives et d'en déterminer la durée de conservation et le sort final ».

Nous confirmons votre interprétation des termes suivants : « *les Outils pour la gestion future* », « *le plan de classement* », « *répertoire* » et « *les documents d'inventaire* »

Il ne s'agit pas à ce stade de procéder à un classement au sens classique du terme. Le classement étant défini comme « une organisation intellectuelle et matérielle d'un fonds ou sous fonds d'archives ».